

Voter à l'étranger: Un bref aperçu

Peter Erben, Ben Goldsmith, Aysha Shujaat

Avril 2012



Global Expertise. Local Solutions.
Sustainable Democracy.

Voter à l'étranger: Un bref aperçu

Peter Erben, Ben Goldsmith, Aysha Shujaat

Un livre blanc de l'IFES

Avril 2012



La fondation internationale pour les systèmes électoraux



Droits d'auteur © 2012 International Foundation for Electoral Systems
Tous droits réservés.

Déclaration d'autorisation : Il est interdit de reproduire toute partie de la présente publication, quelle qu'en soit la forme ou par un quelconque moyen, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement ou par un quelconque système de stockage ou de récupération d'informations sans la permission écrite d'IFES.

Toute demande d'autorisation doit inclure les informations suivantes :

- Une description de la documentation pour laquelle il est demandé une autorisation de copier.
- Le but et le mode d'utilisation de la documentation copiée.
- Votre nom et titre, le nom de la société ou de l'organisation, le numéro de téléphone, le numéro de télécopie, l'adresse électronique et l'adresse postale.

Veuillez envoyer toute demande d'autorisation à :

Communications
International Foundation for Electoral Systems
1850 K Street, NW, Fifth Floor
Washington, DC 20006
Email : editor@ifes.org
Télécopie : 202.350.6701

Imprimé aux États-Unis

Toute opinion, conclusion ou recommandation exprimée dans la présente publication est celle de l'auteur ou des auteurs et n'exprime pas nécessairement l'opinion de l'International Foundation for Electoral Systems.

Table des matières

Introduction.....	2
Complexités et risques du vote à l'étranger	2
Coût	2
Influence politique	3
Défis opérationnels	3
Échéanciers.....	4
Une égalité d'accès raisonnable.....	4
Définir et prouver l'éligibilité	5
Fraude et perception de fraude	5
Analyse des méthodologies de vote à l'étranger.....	6
Vote par retour.....	6
Bureau de vote en personne.....	6
Vote à l'ambassade	7
Vote par correspondance.....	7
Vote par Internet.....	7
Un processus permettant de décider du vote à l'étranger.....	8
Ressources clés sur le vote à l'étranger	9
Au sujet des auteurs.....	12

Introduction

Le présent document est destiné à présenter un bref aperçu des options, des risques et des perspectives auxquels se trouve confrontée une nation considérant le vote à l'étranger (OCV).

Les vastes ressources disponibles sur le vote à l'étranger offrent des connaissances exhaustives sur les pratiques internationales et les leçons à tirer pour les pays considérant le vote à l'étranger. Une sélection d'ouvrages clés est présentée à la fin du présent document. Cette liste regroupe toute une diversité d'études de cas et de statistiques à l'échelle mondiale proposant d'importantes données sur les réussites et les échecs d'autres nations. L'examen de cette documentation est essentiel à la prise d'une décision éclairée et à la mise en œuvre efficace du vote à l'étranger, où que ce soit.

Plusieurs or Un nombre de pays à travers le monde compte d'importantes diasporas (des groupes de citoyens qui vivent hors du territoire du pays) qui peuvent demander à participer au processus électoral de leur pays d'origine. Généralement, l'admission au suffrage de la diaspora n'est pas considérée comme étant un critère démocratique mais plutôt comme une option que chaque démocratie devrait considérer. Les politiciens désireux d'exploiter cet important groupement d'électeurs potentiels soutiennent souvent que ces citoyens devraient être autorisés à participer. Ces demandes reposent fréquemment sur des considérations politiques et sont soulevées sans une totale compréhension du coût et de la complexité liés à l'organisation du vote à l'étranger.

Le vote à l'étranger, phénomène politique et électoral en pleine croissance, présente des risques et des défis qui pourraient considérablement influencer la politique intérieure d'un pays. Cela ne veut pas dire que le vote à l'étranger ne devrait jamais être considéré mais plutôt qu'il convient d'en saisir la complexité et les risques avant d'accorder le droit de vote à la diaspora.

Complexités et risques du vote à l'étranger

Coût

Les opérations de vote à l'étranger sont généralement beaucoup plus coûteuses que le vote sur le territoire. L'expérience internationale indique qu'un vote mené à l'échelle nationale coûte typiquement entre 1 et 2 \$US par électeur inscrit. Les opérations de vote à l'étranger coûtent souvent au moins cinq à dix fois plus, dépendamment de la façon dont votent les électeurs, à savoir entre 5 et 20 \$US par électeur. Nombre de pays peuvent estimer que le coût du vote à l'étranger est prohibitif et si cela ne constitue pas une raison suffisante pour ignorer le processus, son coût peut aussi limiter le champ d'action du vote à l'étranger.

Influence politique

Avant de décider d'accorder le droit de vote à sa diaspora, une nation doit soigneusement considérer les éventuelles implications politiques du vote de la diaspora ; tout particulièrement lorsqu'une nation compte une forte diaspora comparée à la population nationale. Dans ce cas, la diaspora peut avoir une plus grande influence sur le résultat électoral.

Pour beaucoup de personnes, il serait inacceptable qu'une population ne résidant plus dans le pays ait une telle influence alors qu'elle n'a pas à vivre au quotidien avec les résultats de l'élection. Par ailleurs, certains systèmes électoraux sont plus susceptibles d'être influencés par un petit nombre d'électeurs, tels que ceux reposant sur des circonscriptions uninominales. Lorsque la diaspora trouve ses origines dans une région particulière, son influence pèse lourdement sur ces circonscriptions ou, dans certaines situations extrêmes, la diaspora peut constituer la majorité des électeurs et facilement avoir une circonscription électorale. Afin de contrebalancer l'éventuelle influence politique de la diaspora tout en lui permettant de participer, il est possible de créer une répartition séparée de sièges étrangers qui sont seulement élus par la diaspora. Ceci peut offrir un équilibre entre le désir d'inclusion et la possibilité d'excès d'influence que peuvent représenter les électeurs de la diaspora.

Les sièges étrangers pourraient également éviter des questions de délimitation pouvant survenir si des votes externes doivent être comptés avec des votes étrangers au moment de déterminer les limites des circonscriptions. Les mérites et les démérites de l'intégration des électeurs externes et l'établissement de tout district extraterritorial devraient faire l'objet d'une analyse approfondie afin que le vote à l'étranger soit perçu comme un développement démocratique positif par les parties prenantes et le grand public.

Défis opérationnels

Il est extrêmement complexe et ambitieux pour un organe de gestion des élections (OGE) de procéder à un vote à l'étranger. Fréquemment, la diaspora est vaste et disséminée dans de nombreux pays, ce qui complique l'évaluation de l'intérêt des diverses communautés de la diaspora à participer. L'OGE a besoin d'assurer que la documentation est distribuée, que le personnel est formé et que les résultats sont renvoyés de toutes parts - de lieux qui, souvent, ne sont pas sous la supervision directe de l'OGE.

L'opération du vote à l'étranger présente fréquemment un aussi grand défi que celle du vote sur le territoire alors qu'elle ne concerne qu'une fraction d'électeurs. Une OGE risque de se disperser en tentant de mener simultanément deux opérations aussi ambitieuses l'une que l'autre, pouvant ainsi réduire la qualité des élections sur le territoire.

Pour éviter cela, les États peuvent considérer inclure des institutions pour appuyer l'organe de gestion des élections dans le cadre de ses opérations de vote sur le territoire. Ce type de coopération et de division des responsabilités avec d'autres organes nationaux, tels que le ministère des Affaires étrangères, peut alléger le fardeau de l'OGE aux ressources limitées. Par ailleurs, la diversification du personnel chargé de l'inscription et des élections incluant des représentants officiels des élections, des fonctionnaires et des représentants de partis politiques et/ou de communautés nationales à l'étranger, peut considérablement renforcer la confiance dans le processus électoral à l'étranger.

D'autres questions opérationnelles, telles que la sécurité, les systèmes de communications, les mécanismes administratifs et électoraux, le recrutement et la formation, la documentation électorale et le transport, les documents d'information et les coûts d'observation sont significatives lors de la prise d'une décision sur le vote à l'étranger.

Les activités mobiles constituent un autre domaine exigeant une importante contribution de la part des administrateurs du vote externe. Il est impératif de disséminer l'information aux potentiels électeurs externes de manière ponctuelle et accessible pour leur permettre de participer. Faciliter et régler les activités de campagne politique pour les électeurs à l'étranger peut résulter en une meilleure participation au vote à l'étranger.

Échéanciers

D'une manière générale, le vote à l'étranger exige plus de temps pour l'inscription, le vote, le dépouillement que des élections sur le territoire, compte tenu surtout de la distribution géographique des électeurs potentiels. L'expérience prouve que la gestion d'un processus de vote incluant le vote par correspondance peut nécessiter entre neuf et douze mois et entre six et neuf mois pour le vote en personne. Une planification et des préparations précoces sont particulièrement critiques lorsque la mise en œuvre de l'opération nécessite des négociations avec les pays hôtes.

Une égalité d'accès raisonnable

L'égalité d'accès, ou pour être plus réaliste, l'égalité d'accès raisonnable, est l'un des principaux défis de l'administration d'élections. Accorder un accès significatif aux électeurs en utilisant la méthode de vote en personne peut s'avérer difficile pour la diaspora éparpillée dans de nombreux pays et géographiquement dispersée au sein de ces pays. Inévitablement, les préférences politiques pourront varier parmi les différentes diasporas et l'administration des élections risque de se trouver confrontée à des accusations de parti pris. Des politiciens pourraient insinuer que des décisions administratives émises par l'OGE quant au niveau de services offert dans différents centres de votes sont destinées à priver certains groupes d'électeurs du droit de vote.

Pour limiter les accusations, l'OGE devra développer des critères explicites et objectifs pour les pays où seront offerts des services de vote et les niveaux de services offerts. À l'idéal, ils obtiendront un vaste accord politique sur ces critères. L'égalité d'accès est plus facilement réalisable si des méthodes de vote par correspondance (par courrier postal ou par Internet) sont utilisées mais, comme énoncé ci-après, ces approches s'accompagnent d'autres risques et défis.

Définir et prouver l'éligibilité

Définir quels membres de la diaspora ont le droit de participer au vote à l'étranger est une question susceptible de créer des divisions politiques. C'est généralement considérée comme éligible, toute personne détentrice d'un passeport ou de la citoyenneté du pays. Mais quel est le statut des personnes qui ont adopté une autre nationalité ou un autre passeport, ou des enfants et des petits-enfants de ces citoyens à l'étranger ? Des décisions sur ces questions peuvent considérablement augmenter le nombre d'électeurs éligibles, exacerbant ainsi les complications logistiques et politiques exposées précédemment. Certaines limites légales, telles que des restrictions d'éligibilité reposant sur la durée et/ou la situation de l'absence, peuvent être introduites pour permettre des services exhaustifs mais gérables pour les électeurs à l'étranger.

Une fois que sont définis les critères d'éligibilité, il peut s'avérer compliqué de prouver l'éligibilité, dépendamment des documents dont dispose la diaspora. Des dispositions légales permettant le vote à l'étranger devront définir clairement les exigences documentaires ou identifier l'autorité compétente pour définir ces exigences documentaires.

Prouver l'éligibilité est étroitement lié à l'inscription des électeurs externes sur les listes électorales, qui est plus difficile que l'inscription sur les listes électorales des électeurs sur le territoire, tout particulièrement dans le cas d'immigrants sans-papiers. Les États doivent considérer la source, le lieu et la méthode d'inscription sur les listes électorales qui peuvent varier des listes consulaires à l'inscription en personne durant les élections.

Fraude et perception de fraude

Les opérations de vote à l'étranger sont beaucoup plus exposées à la fraude réelle et à la perception de fraude que le vote sur le territoire. La méthodologie utilisée jouera un rôle non négligeable car les méthodologies de vote en personne offrent plus de sécurité que les méthodologies utilisant le courrier postal ou l'Internet. Cependant, même les méthodologies de vote en personne sont plus difficiles à superviser et à contrôler par les OGE car le personnel d'administration de l'élection est absent et il est peu probable que le processus de vote à l'étranger soit supervisé par des observateurs indépendants ou des agents des partis. Ce manque d'observation entraîne un manque de transparence et une absence des poids et contrepoids habituels fournis par l'observation. Ce manque de transparence peut créer une

perception de fraude, problématique importante, laissant peu de place à la réfutation et à la vérification indépendantes par l'OGE. Le percept selon lequel le vote à l'étranger est une « boîte noire » s'accompagne du risque que les perceptions de fraude par le vote de la diaspora, justifiées ou non, ébranlent sérieusement l'intégrité et l'acceptabilité du processus électoral général.

La pertinence de cette complexité et de ces risques variera dépendamment de la méthodologie du vote à l'étranger qui est mise en œuvre. La section suivante présente une analyse des complexités et des risques de chacune des approches principales utilisées pour accorder le droit de vote à la diaspora.

Analyse des méthodologies de vote à l'étranger

Vote par retour

Selon les définitions les plus strictes, cette méthodologie n'est pas considérée comme un vote à l'étranger car les électeurs de la diaspora doivent s'inscrire pour voter en avance, souvent par l'intermédiaire de l'ambassade de leur pays, et revenir au pays pour voter. Ceci peut être facilité par la mise en place de bureaux de vote aux principaux aéroports ou points d'entrée du pays. L'exigence pour les électeurs de se présenter à un bureau de vote en personne offre la meilleure possibilité de prévention de la fraude car on peut demander aux électeurs de prouver leur identité et leur éligibilité au moment du vote. Bien que le vote par retour soit plus simple d'un point de vue administratif, il impose un lourd fardeau financier sur les électeurs potentiels et risque de permettre seulement aux groupes aisés de la diaspora d'exercer leur droit de vote, ceux-là même qui pourraient avoir certains préjugés politiques.

Bureau de vote en personne

Une deuxième approche susceptible d'être utilisée est l'établissement de bureaux de vote sur des lieux de concentration de la diaspora. Ceci exige inévitablement l'établissement de bureaux de vote hors des sites d'ambassades et de consulats. Nous réitérons que le vote en personne offre la meilleure protection contre la fraude. Les bureaux de vote situés hors des ambassades et des consulats permettent un bien meilleur niveau de services fournis et un degré élevé d'admission au suffrage. Les complexités opérationnelles liées à l'établissement de tels bureaux de vote restent toutefois une énorme charge logistique.

Il est par ailleurs très inhabituel qu'un État hôte permette à un autre pays de mener des élections sur le territoire de l'hôte. Dans la plupart des cas, le vote ne sera pas autorisé et même si ces opérations sont considérées, la définition des modalités appellera à de complexes négociations intergouvernementales. Cette méthodologie pourrait bien être l'option la plus onéreuse du vote à l'étranger.

Vote à l'ambassade

Cette option représente la même approche que celle des bureaux de vote en personne, excepté que le vote a seulement lieu dans les ambassades et/ou les consulats du pays. Les complexités opérationnelles de cette approche présentent moins de défis et le nombre limité de sites permet un meilleur contrôle du processus d'élection. L'approche en personne offre donc plus de sécurité contre la fraude.

Le principal inconvénient de cette méthodologie est le niveau de services offerts aux électeurs. Les électeurs de la diaspora pourraient se trouver exclus car le fait de se déplacer et de se présenter à l'ambassade ou au consulat pour voter, et peut-être aussi pour s'inscrire, impose une contrainte de temps et de coût. Par ailleurs, l'ambassade peut ne pas avoir la capacité physique pour répondre à un grand nombre d'électeurs.

Vote par correspondance

En vertu de cette méthodologie, les bulletins de vote sont expédiés aux électeurs à l'étranger qui sont inscrits sur listes électorales ; ils doivent être remplis et renvoyés par courrier pour le dépouillement. Ils peuvent être renvoyés aux sites de collecte des pays hôtes ou directement au pays. Le vote par correspondance offre l'égalité d'accès au vote pour la diaspora et constitue le moyen le plus facile d'offrir un accès global aux électeurs à l'étranger.

Cependant, pour que le vote par courrier postal soit faisable, les bulletins de vote doivent être prêts tout au début du processus ; cette méthodologie peut mener à des retards dans la finalisation des résultats, occasionnés par les délais nécessaires à l'envoi et au retour des bulletins de vote. Le vote par correspondance est aussi une méthodologie d'élections très incertaine. Rien ne garantit que le bulletin de vote ait été rempli par l'électeur inscrit. La vulnérabilité du vote par correspondance à la fraude engendre des préoccupations quant à l'intégrité du vote à l'étranger, avec d'éventuelles implications pour l'acceptation des résultats des élections.

Vote par Internet

Le vote par Internet est une nouvelle option parmi la gamme de méthodologies disponibles pour le vote à l'étranger. Cette méthodologie n'en est toutefois qu'à un stade de développement et n'est généralement pas considérée comme étant suffisamment sûre pour être utilisée dans un contexte aussi important que celui d'élections nationales. Le vote par Internet peut seulement être considéré dans des situations où une infrastructure technologique et administrative relativement avancée est en place et permet l'identification en toute sécurité des électeurs. Sans une telle technologie d'identification, l'utilisation du vote par Internet exposerait inutilement l'élection à la fraude et à la perception de fraude.

Un processus permettant de décider du vote à l'étranger

Évaluer si un pays doit offrir à la diaspora l'option de voter et quels moyens mettre à sa disposition constitue un processus très complexe et controversé pouvant être dominé par des intérêts politiques et des questions sensibles. Les diasporas jouent souvent un rôle important dans la politique de leurs pays, par exemple en invoquant efficacement les valeurs nationalistes.

Bien que de solides arguments soient souvent invoqués pour instaurer le vote à l'étranger, les complexités et les imperfections du processus peuvent conduire à une expérience globalement négative. En outre, les diasporas font souvent pression sur les politiciens et les organes de gestion des élections (OGE) afin d'obtenir un niveau de services irréaliste. Par conséquent, durant le processus de délibération et de mise en œuvre du vote à l'étranger, il est important que les organes de gestion des élections et les politiciens gèrent soigneusement les attentes.

Le processus de décision doit être caractérisé par la transparence et l'inclusion afin de faciliter le plus possible la participation des parties prenantes qui sont directement affectées, ainsi que leur éventuelle acceptation. Ces parties prenantes seront vraisemblablement les plus critiques commentateurs sur l'éventuel résultat, qu'il s'agisse de la décision de ne pas permettre le vote de la diaspora ou de fournir un niveau limité de services de vote à l'étranger.

L'une des approches d'une décision transparente et exhaustive est d'établir un comité du vote à l'étranger qui inclut des parties prenantes externes telles que la société civile et des organisations d'intérêt de la diaspora. Ce comité doit avoir le temps et les ressources nécessaires pour pouvoir mener un examen attentif des expériences mondiales du vote à l'étranger et à leur analyse dans le contexte de leur pays.

Le processus de prise de décision doit aussi inclure des audiences publiques, tout particulièrement des audiences tenues à l'étranger au sein de communautés de diaspora, afin d'obtenir l'acceptation d'une décision finale et l'appui à celle-ci. Aux fins de transparence, un projet de rapport pourrait être largement diffusé pour illustrer tous les facteurs qui ont influencé la recommandation du comité et pour permettre aux parties prenantes intéressées d'offrir leurs commentaires avant la finalisation du rapport.

Le comité et d'autres parties prenantes intéressées par le processus tireraient fortement profit de l'examen des ressources référencées dans ce document et de la consultation d'experts internationaux spécialisés qui ont participé à des projets de vote à l'étranger dans le monde entier.

Ressources clés sur le vote à l'étranger

Publications générales et littérature

1. International IDEA, *Voting from Abroad - The International IDEA Handbook*, 2007.

L'ouvrage examine les questions théoriques et pratiques entourant le vote externe et contient des études de cas sur 20 pays différents.

Disponible à :

http://www.idea.int/publications/voting_from_abroad

2. Grace, J., *Challenging the Norms and Standards of Election Administration: Standards for External and Absentee Voting*, IFES, 2007, pp. 35 – 58.

Ce document examine les questions afférentes au vote externe et souligne les instruments relatifs aux droits de l'homme et les critères des élections dans le contexte du vote à l'étranger.

Disponible à :

<http://www.ifes.org/publication/3dd9c7573d5b38d597a995a5533d456e/3%20IFES%20Challenging%20Election%20Norms%20and%20Standards%20WP%20EXTVOT.pdf>

3. Le Conseil de l'Europe (la Commission de Venise), *Report on Out-of-Country Voting*, 24 juin 2011.

Ce document étudie les questions relatives au vote à l'étranger en insistant sur les procédures et les pratiques des pays européens.

Disponible à :

http://www.venice.coe.int/site/dynamics/N_Subject_ef.asp?T=8&L=E

4. Rojas, H., *A Comparative Study of the Overseas Voting Laws and Systems of Selected Countries*, septembre 2004.

Ce document présente une analyse comparative des similarités et des différences des lois et des systèmes relatifs au vote à l'étranger dans certains pays.

Disponible à :

http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADA596.pdf

5. Goldsmith, B., *Out-of-Country Voting in Post-Conflict Elections*, ACE Electoral Knowledge Network, 2005.

Ce document développe les expériences des récentes missions sur le vote à l'étranger en Irak et en Afghanistan.

Disponible à :

<http://aceproject.org/today/feature-articles/out-of-country-voting-in-post-conflict-elections/?searchterm=Ben%20Goldsmith%20Out-of-Country%20Voting%20in%20Post-Conflict%20Elections>

6. Baubock, R., *Stakeholder Citizenship and Transitional Political Participation: A Normative Evaluation of External Voting*, Fordham Law Review, Vol. 75, Numéro 5, 2007.

Ce document étudie le vote externe du point de vue consistant à accorder la citoyenneté aux personnes qui sont des parties prenantes dans l'avenir d'une communauté politique.

Disponible à :

<http://ir.lawnet.fordham.edu/flr/vol75/iss5/4>

7. Grace, J. & Fischer, J., *Enfranchising Conflict Forced Migrants: Issues, Standards and Best Practices*, IOM/PRESS, 29 septembre 2003.

Ce document de travail souligne les critères, les systèmes et les expériences relatifs aux élections en admettant au suffrage les immigrants contraints par des conflits.

Disponible à :

http://www.geneseo.edu/%7Eiompress/Archive/Outputs/Standards_Final.pdf

8. IDEA, *Voting by Mail*. The IDEA Technical Paper Series for Election Administrators, 1999.

Ce document souligne les éléments, les raisonnements, les mérites/démérites et les aspects opérationnels du vote par Internet à l'aide d'exemples émanant de divers pays.

Disponible à :

http://www.idea.int/vt/upload/voting_by_mail.pdf

9. Karp, J. and Banducci, S., *How All-Mail Elections Influence Turnout*, 2000.

Ce document examine comment l'adoption d'élections tenues uniquement par correspondance à titre de remplacement des bureaux de vote traditionnels influence la participation aux États-Unis, en insistant sur l'exemple de l'État d'Oregon.

Rapports et études de pays

10. Le Conseil de l'Europe (la Commission de Venise), *Out of Country Voting Legal Provisions*, 6 octobre 2010.

Ce document contient une liste des dispositions légales pour le vote à l'étranger dans les pays membres européens.

Disponible à :

http://www.venice.coe.int/site/dynamics/N_Subject_ef.asp?T=8&L=E

11. International Organization for Migration, *Southern Sudan Referendum Out-of-Country Voting, Final Report*, janvier 2011.

12. IOM & IFES, *Afghan Presidential Elections 2004: Out-of-Country Voting and Registration Programme for Iran and Pakistan, Final Report*, novembre 2004.

13. Electoral Commission (U.K.), *Absentee Voting in Great Britain: Report and Recommendations*, mars 2003.

Disponible à :

http://www.electoralcommission.org.uk/_data/assets/electoral_commission_pdf_file/0020/16049/AbsentvotinginGBfinal_9869-7240_ENSW.pdf

14. Barstow, D. & Van Natta, D Jr., *How Bush Took Florida: Mining the Overseas Absentee Vote*, New York Times, 15 juillet 2001.

Disponible à :

<http://www.nytimes.com/2001/07/15/us/examining-the-vote-how-bush-took-florida-mining-the-overseas-absentee-vote.html>

Ressources en ligne

ACE Voting from Abroad: <http://aceproject.org/ace-en/topics/va>

Au sujet des auteurs

Peter Erben, Conseiller électoral principal

International Foundation for Electoral Systems (IFES)

Peter Erben est conseiller électoral principal spécialisé dans la gestion de projets électoraux et l'assistance au renforcement des institutions démocratiques dans des pays en sortie de crise, transitionnels et en développement.

Il avait préalablement été directeur général des élections et commissaire électoral au Kosovo et en Afghanistan et a dirigé les élections à l'étranger pour l'Afghanistan et l'Irak.

Sur la base de son expérience, il a géré de nombreux programmes électoraux à grande échelle ; agissant à titre de conseiller principal et assistant les institutions électorales dans de nombreux pays, notamment en Bosnie-Herzégovine, dans les territoires palestiniens, au Népal, au Pakistan et actuellement en Indonésie.

Entre ses longues missions, Erben a œuvré à travers le monde ; participant aux missions électorales, et les dirigeant, en Égypte, en Libye, en Birmanie/Myanmar, au Liban, aux Philippines, en Irak, au Bangladesh, au Sri Lanka et dans d'autres pays.

Au cours des 18 dernières années, il a participé vivement à la tenue de 16 élections très médiatisées dans huit pays différents et a beaucoup apporté au renforcement des démocraties d'autres nations.

En 2005, l'ex-roi d'Afghanistan, Mohammed Zahir Shah, octroya à Peter Erben la Ghazi Mir Bacha Khan Superior State Medal pour ses contributions en Afghanistan. En 2008, la reine Margrethe II du Danemark l'a fait chevalier pour ses efforts de promotion de la démocratie à travers le monde. Il est diplômé de la Copenhagen Business School.

Ben Goldsmith, Conseiller électoral principal

International Foundation for Electoral Systems (IFES)

Ben Goldsmith est conseiller électoral principal, avec plus de dix années d'expérience dans la consultation et la gestion de projets d'administration d'élections dans des démocraties en sortie de crise et en développement. Goldsmith occupe actuellement le poste de directeur de programme de l'IFES au Kosovo. Il gère l'implantation d'un programme d'assistance électorale portant sur la commission électorale au Kosovo et la société civile du Kosovo.

Ben Goldsmith a aidé à organiser des élections en Bosnie, au Kosovo, en Afghanistan, en Irak et au Royaume Uni, notamment à titre de directeur général adjoint des élections pour les élections de l'Assemblée générale et du conseil provincial de 2005 et a fourni une assistance technique en Géorgie, en Égypte, au Liban, au Népal et au Pakistan.

Avant de se joindre à l'IFES, Goldsmith a joué des rôles électoraux auprès et au nom du Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth de Grande Bretagne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation internationale pour les migrations, les Nations Unies, les Organisations non-gouvernementales internationales telles que la Fondation pour l'Asie. Il possède une solide expérience de nombreuses régions, notamment l'Europe, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient et a géré des projets dans plus de 20 pays différents.

Goldsmith est titulaire de deux Masters de l'Université de Bristol : un Master en sciences en relations internationales et un L.L.M. [Master en droit] en droit international. Il a publié de nombreux articles sur les élections, le vote à l'étranger et les politiques d'Asie Centrale.

Aysha Shujaat, Experte en matière de vote à l'étranger

Aysha Shujaat est experte en matière de vote à l'étranger et est une professionnelle du domaine électoral qui se concentre principalement sur le soutien aux institutions démocratiques dans les démocraties en sortie de crise et en développement. Elle compte plus de huit années d'expérience auprès d'institutions nationales et internationales en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Aysha Shujaat a participé à l'organisation et au déroulement de cinq des projets de vote à l'étranger parmi les plus importants des dernières années, notamment au Soudan du Sud, en Irak et en Afghanistan. Elle fut récemment coordinatrice adjointe de pays au Kenya pour la mission de vote à l'étranger de l'Organisation internationale pour les migrations à l'appui du Référendum du Soudan du Sud. Préalablement à cela, elle était associée à l'IFES Pakistan où elle œuvra efficacement à titre de deuxième adjointe sur le projet et directrice du personnel au niveau de toute l'organisation. Durant sa carrière, elle a participé à diverses missions électorales, gérant des opérations à grande échelle et des équipes multinationales au cours de ses affectations.

Aysha Shujaat est titulaire d'un Master en sciences politiques et est formatrice accréditée par le programme BRIDGE Bâtir des Ressources en Démocratie, Gouvernance & Elections

IFES
1850 K Street, NW
Fifth Floor
Washington, DC 20006
USA
www.IFES.org

